

Recommandation n° 25:

Concernant le plan de conservation des ressources halieutiques et des écosystèmes marins protégés

Compte tenu de la consultation publique de la Commission Européenne sur le futur plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins, le Conseil Consultatif des Régions Ultrapériphériques (CCRUP), recommande de considérer les spécificités des régions ultrapériphériques (RUP), à la fois par rapport au continent européen et souvent entre elles, considérant que la pression qu'elles exercent sur l'environnement marin par leur pêche artisanale diffère dans une large mesure de celle exercée dans d'autres régions ou par des navires d'autres régions pêchant dans leurs eaux. Nous exprimons donc les points de vue suivants :

Concilier l'utilisation des engins de pêche de fond avec les objectifs de biodiversité

RUPs Françaises:

Considérant qu'il ne faut pas discriminer l'engin de pêche utilisé mais l'impact de son utilisation en fonction de : la nature des composants, le volume des captures, les zones de pêche et le type d'espèces capturées, c'est-à-dire le sujet des interactions de l'engin de pêche avec l'environnement, ne peut pas relever d'une logique simpliste, mais doit faire l'objet d'une analyse au cas par cas, avec des données robustes et scientifiquement fondées, et en considérant les impacts socio-économiques. En d'autres termes, ils considèrent qu'il est possible de concilier l'utilisation d'engins de pêche en contact avec les fonds et atteindre les objectifs de biodiversité.

Açores :

Considérant que le palangre de fond est un type d'engin de pêche qui contacte avec le fond marin et qui, lorsqu'ils sont utilisés, il y a des captures accidentelles de certaines espèces de requins d'eau profonde. Depuis 2020, le projet *SOS TubaProf est* en cours, qui vise à collecter davantage de données sur les requins des grands fonds, à évaluer si leurs prises accessoires sont durables et, notamment, comment les atténuer. La mise en œuvre de ce projet aux Açores, permet de connaître de nouvelles façons d'atténuer les impacts écologiques et économiques,

et d'assurer la durabilité des espèces et des activités de pêche. Ce projet est réalisé en partenariat entre les chercheurs et les pêcheurs. En d'autres termes, ce projet vise à concilier la pêche en eaux profondes et la préservation de la biodiversité.

Transition vers des techniques de pêche plus sélectives et moins nocives

RUPs Françaises:

Compte tenu de la proposition d'interdiction des filets maillants dans l'UE, il convient de rappeler que cette pratique est surtout utilisée pour la petite pêche côtière dans les RUP ou dans les estuaires et qu'elle n'a pas d'impact majeur sur les ressources.

Açores :

Le régime d'aide au déclassement volontaire des engins de pêche moins sélectifs, tels que les filets maillants côtiers et les pièges, a été établi comme mesure de gestion de l'effort de pêche.

La taille des hameçons et des mailles des filets a également changé, rendant la pêche plus sélective.

Depuis 2005, le chalutage est interdit aux Açores, ce qui protège les communautés coralliennes et d'autres habitats importants en eau profonde. Cette mesure est un bon exemple de préservation des ressources et nous semble être un excellent modèle à appliquer dans d'autres régions.

Îles Canaries :

Les engins de pêche utilisés aux Canaries sont de type artisanal et ont été adaptés et modélisés en fonction des espèces cibles à exploiter. La question des captures non désirées doit être abordée pour tous les engins utilisés. Cependant, ils suggèrent les approches suivantes pour les engins :

Palangre de fond : Utilisation de matériaux à résistance limitée et associés à l'espèce ciblée : ne pas utiliser de cordes à haute résistance ou en acier qui empêchent la remise à l'eau des requins des grands fonds.

Trappes : utilisation de matériaux biodégradables afin qu'en cas de perte, elles ne restent pas longtemps à l'état de "pêche fantôme".

Pour éviter les captures des espèces indésirables, il serait essentiel de disposer d'un manuel de bonnes pratiques à l'intention des pêcheurs professionnels et récréatifs.

Le CCRUP défend que dans les RUPs, la pêche sélective et non-nocive est déjà pratiquée.

Protection de 65 % des habitats des fonds marins en vertu de la directive "Habitats"

Açores :

Les Açores ont un écosystème marin caractérisé par un plateau continental étroit ou absent, avec zones abyssales abondantes avec des profondeurs moyennes de 3000m, des bancs et des monts sous-marins. Les fonds marins sont constitués d'habitats de coraux et d'éponges ainsi que de cheminées hydrothermales. L'interdiction du chalutage protège ces habitats.

La actuelle mise en place de zones marines protégées dans la zone économique exclusive (ZEE) des Açores contribue à la protection des habitats des fonds marins.

Îles Canaries :

Les aires marines protégées (AMP) constituent un excellent instrument pour la gestion et la conservation de la biodiversité, des habitats et des ressources, et génèrent des avantages socio-économiques qui, avec d'autres mesures stratégiques, sont difficiles à atteindre. Il est recommandé de mettre en œuvre et d'habiliter des AMP dans les îles Canaries dans le cadre de la gestion intégrée des côtes, à savoir :

- la planification, la définition et la conception, en les adaptant aux connaissances actuelles et aux caractéristiques des îles Canaries, en renforçant toujours toute figure de protection de l'habitat marin et en protégeant les ressources existantes à l'intérieur ;
- promouvoir leur gestion participative coordonnée ;
- le développement d'un protocole de recherche multidisciplinaire spécifique, avec la participation coordonnée de différentes institutions de recherche et de gestion ;
- renforcer les processus participatifs et l'action collective dans la conception et la gestion de ces espaces, ainsi que les circuits de diffusion.

Il n'est pas possible de garantir la biodiversité dans ces espaces marins sans une

gestion quotidienne de surveillance, de contrôle et de gestion durable de l'exploitation de leurs ressources qui existent dans leurs limites.

Le projet *LIFE+ INDEMARES*, les zones protégées par le réseau *Natura 2000* et la loi espagnole 41/2010 du 29 décembre sur la protection de l'environnement marin permettent aux ZEC marines de faire partie, avec d'autres espaces protégés au niveau international, communautaire, national ou régional, du réseau des zones marines protégées, de Espagne (RAMPE).

Le CCRUP défend la protection du substrat marin, car il constitue l'un des principaux puits de carbone et revêt une grande importance pour la stabilité des stocks d'espèces marines, en particulier des espèces d'eau profonde **à condition que ces zones restent ouvertes à la pêche et que la mise en œuvre de toute restriction tienne toujours compte de l'avis du secteur de la pêche.**

Captures accidentelles de mammifères marins, reptiles marins, oiseaux de mer et autres espèces sensibles

Guyane Française :

Pour éviter la capture des tortues marines, des dauphins et des requins-scies, le projet PALICA (Pêcheries Actives pour la Limitation des Interactions et des Captures Accidentelles) a été développé en Guyane française, qui vise à limiter les captures accessoires de ces animaux. PALICA vise à évaluer et à développer les capacités techniques, technologiques et logistiques des pêcheries artisanales côtières au filet maillant afin de réduire les prises accessoires d'espèces protégées.

Açores :

Depuis 1998, qu'existe le programme d'observation des pêcheries des Açores (POPA) a été mis en œuvre. Il fait appel à des observateurs à bord des thoniers de la région, dans le but de garantir l'absence de mortalité des cétacés lors des captures de thon. Ce programme certifie les pêcheries Açoréennes avec le sceau de *l'Friend of the Sea*, car il considère qu'il s'agit d'une activité durable et respectueuse de l'environnement, qui ne surexploite pas les ressources et n'endommage pas les écosystèmes associés. En outre, POPA est fondamental

pour les Açores, car il fournit la plus grande base de données d'Europe sur la pêche au thon à la canne, et permet également de collecter des données sûres : les espèces d'eau profonde, les cétacés, les tortues et les oiseaux de mer, les variables abiotiques et les déchets marins.

Îles Canaries :

Les pêcheurs des îles Canaries soignent leur interaction avec les oiseaux de mer et les cétacés, car ces espèces les aident souvent à rechercher le thon.

Ainsi, puisque **les RUPs utilisent principalement des engins de pêche durables et sélectifs, il y a déjà faibles les captures accidentelles de mammifères et d'oiseaux marins.**

Cependant, le **CCRUP considérant que la mise en œuvre de programmes d'observation à bord des navires de pêche est un bon outil pour obtenir des données et atténuer la mortalité des oiseaux et des mammifères marins associée à l'activité de pêche.**

Zones de fermeture à la pêche

Considérant que les zones de fermeture limitent la capture des ressources halieutiques, compromettant ainsi la stabilité sociale et économique du secteur de la pêche, nous soutenons que, bien qu'elles puissent présenter certains avantages, **l'établissement de ces zones devrait toujours faire l'objet d'un accord entre les pêcheurs, les chercheurs et les gouvernements afin de s'assurer que ces zones sont efficaces, non seulement pour l'environnement marin mais aussi pour les communautés de pêcheurs côtiers qui en dépendent pour leur subsistance.**

Modification des engins de pêche

RUPs Françaises

Les RUPs Françaises ont les spécificités environnementales, socio-économiques, géographiques et culturelles qui rendent parfois très complexe l'application des mesures européennes, en raison des pressions de pêche et des engins pratiqués, très différents de ceux de l'Europe continentale.

Açores :

Ils défendent que les restrictions actuelles dans cette région soient suffisantes et que leur mise en œuvre a été un succès, sans qu'il soit nécessaire d'apporter de nouveaux changements.

Le CCRUP n'envisage pas la nécessité d'apporter de nouveaux changements aux engins de pêche utilisés dans les RUP, car nous les considérons déjà comme durables.

Mesures d'atténuation pour réduire les incidences négatives sur les habitats et les espèces sensibles

RUPs Françaises:

Le problème de la pollution par le chlordécone aux Antilles, doit être pris en compte dans les futures mesures de gestion, en raison des diverses conséquences de cette pollution sur la qualité de l'écosystème marin.

Açores :

Ils considèrent positive l'interdiction de la pêche au chalut, dans sa région, pour la préservation de habitats et espèces sensibles.

Entre les différentes mesures mises en œuvre dans le secteur de la pêche aux Açores, permettant à l'écosystème marin de rester sain et à la pêche d'être durable, ils soulignent la mise en œuvre de totaux admissibles de captures (TAC), de saisons de fermeture, de tailles minimales et l'existence de quotas pourrait être pertinente pour certaines des espèces de la région.

Proposent une surveillance accrue de l'activité dans les zones de protection marine déjà mises en œuvre, afin de vérifier leur efficacité.

En général, les RUP préconisent la nécessité d'accroître les moyens de surveillance pour combattre contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée comme principale mesure pour atténuer les impacts de la pêche sur les habitats et les espèces sensibles.

Le CCRUP recommande que la CE devrait poursuivre ses objectifs de la politique de régionalisation en adaptant les mesures au chaque RUP, évitant l'implémentation des règles qui ayant un fort impact socio-économique, sur la petite pêche côtière.